



Fiche – Science ouverte

La science ouverte consiste à partager les connaissances et les outils issus des projets de recherche le plus tôt possible, non seulement entre les chercheurs et entre les disciplines, mais aussi avec la société dans son ensemble. La science ouverte concerne toutes les disciplines.

Cette démarche ne remet pas en cause le droit d'auteur et la propriété intellectuelle de votre travail. Vous pouvez toujours protéger vos données avec une licence *creative commons*.

La licence choisie par l'auteur engage le ré-utilisateur à respecter l'intégrité des données, à faire mention de la source des données et à porter l'indication de la date de dernière mise à jour.

L'objectif de l'ouverture des recherches est de mener à la constitution d'un écosystème de communication universitaire innovant et durable, permettant à l'Union européenne d'accroître son efficacité et sa compétitivité en matière de recherche et d'innovation.

La science ouverte a le potentiel d'augmenter :

- La qualité et l'efficacité de la recherche et de l'innovation, si tous les résultats produits sont partagés, rendus réutilisables et si leur reproductibilité est améliorée.
- La créativité, grâce à l'intelligence collective et à la recherche interdisciplinaire
- La confiance dans le système scientifique, grâce à l'engagement des chercheurs et des citoyens.
- Le programme Horizon Europe poursuit l'effort initié par Horizon 2020 en mettant l'accent sur la **science ouverte et l'accès aux résultats et aux données des recherches** par les différentes parties prenantes. Horizon Europe va plus loin encore en exigeant un accès ouvert immédiat aux publications et aux données ainsi qu'aux plans de gestion des données issues de la recherche. Cette **stratégie d'ouverture des droits** permet aux auteurs de conserver des droits sur leurs publications pour une diffusion ouverte et sans embargo. En outre, dans le nouveau *template* des propositions, les pratiques de science ouverte doivent faire partie intégrante de la méthodologie de recherche et sont évaluées dans la section « excellence ».

Dès la rédaction de votre projet, la question des données doit être travaillée et explicitée. A la lecture de votre projet, les experts doivent comprendre rapidement votre méthodologie concernant les données de la recherche (ouverture des publications et des données de la recherche) et votre plan de gestion de données doit apparaître en filigrane dans votre proposition (livrable obligatoire).

Pour le stockage et le partage de vos données, vous pouvez utiliser l'*European Open Science Cloud* ([EOSC](#)) qui permet à la communauté scientifique de partager et de traiter les résultats et les données de la recherche financée par des fonds publics au-delà des frontières et des domaines scientifiques.

Le plan de gestion de données :

Le plan de gestion des données est un outil de gestion. Il se présente sous forme d'un document structuré en rubriques. Il a pour objectif de synthétiser la description et l'évolution des jeux de données de votre projet de recherche. Il prépare le partage, la réutilisation et la pérennisation des données.

Le plan de gestion de données (PGD ou en anglais DMP pour Data Management Plan) est très lié au principe du libre accès aux données de recherche. En fonction de votre choix et de vos contraintes en matière de partage, des critères sont à définir.

Pour cela, vous devez vous poser de bonnes questions : Quelles métadonnées renseigner ? Faut-il des outils spécifiques pour accéder aux données ? Quelle licence correspond à vos souhaits et/ou contraintes de partage ? Etc.

→ Vous pouvez trouver un modèle [ici](#).

Les autres volets de la science ouverte

Mesures de nouvelle génération : De nouveaux indicateurs doivent être élaborés pour compléter les indicateurs classiques de la qualité et de l'impact de la recherche, de manière à prendre en compte les pratiques de la science ouverte.

Récompenses : les systèmes d'évaluation des carrières de recherche devraient reconnaître pleinement les activités de science ouverte.

Intégrité de la recherche : toutes les recherches financées par des fonds publics dans l'UE doivent respecter les normes d'intégrité de la recherche communément admises.

Éducation et compétences : tous les scientifiques européens doivent avoir les compétences et le soutien nécessaires pour appliquer les pratiques de recherche de la science ouverte, comme le passeport de la science ouverte à destination des doctorants.

Science citoyenne : le grand public doit pouvoir apporter des contributions significatives et être reconnu comme producteur de connaissances scientifiques valables.

Résumé des principales évolutions d'Horizon Europe par rapport à H2020 :

- **L'intégration dans la section excellence des propositions** de la mise en œuvre des pratiques de science ouverte comme partie intégrante de la méthodologie.
- L'obligation de diffuser en libre accès ne concerne plus seulement les **articles de revue** et les **communications**, elle est étendue aux **livres** et autres formes de publication.
- L'accès ouvert est immédiat, **sans embargo**, et les frais de publication (APC) dans des revues [hybrides](#) ne sont plus remboursés.
- Des informations doivent être fournies sur tous les autres types de publication, outils et autres instruments scientifiques nécessaires à la validation des résultats de la recherche.
- Obligation de partage de **données de recherche** dans des entrepôts de référence.
- Gestion des données de recherche FAIR et **plan de gestion des données**, les coûts de gestion des données étant éligibles au remboursement (téléchargez le [modèle de DMP Horizon Europe](#)).
- [Open Research Europe](#) : nouvelle **plateforme de publication** en *open access* pour les bénéficiaires des projets H2020 / Horizon Europe (voir document [Open Research Europe : comment ça marche ?](#)).
- EOSC : European Open Science Cloud for Research : <https://eosc-portal.eu/>
- [Data.gouv.fr](#) : data.gouv.fr est la plateforme ouverte et communautaire qui vise à centraliser et structurer les données ouvertes en France. Elle favorise la transparence et l'efficacité de l'action publique tout en facilitant la création de nouveaux services. Sur ce site, vous trouverez des informations sous forme de données numériques brutes. Elles peuvent être téléchargées et utilisées par tous de manière libre et gratuite.

Ressources utiles :

- Le site [Ouvrir la science](#)
- [Plan national sur la science ouverte](#)
- [Plaquette science ouverte du CNRS](#)
- [Passeport pour la science ouverte \(guide doctorants\(es\)\)](#)
- [Fiche science ouverte pour les sciences humaines et sociales \(Net4society\)](#)
- [Le rapport ALLEA "Sustainable and FAIR Data Sharing in the Humanities](#)
- [Fiches synthétiques DORANUM](#)
- [data.gouv.fr](#)

